

		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH BANISOL EXTRA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219
37402 Amboise Cedex
France

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

		Page: 2
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

		Page: 3
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide chlorhydrique
acide phosphonique
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide chlorhydrique	7647-01-0 231-595-7 01-2119484862-27-xxxx	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 % STOT SE 3; H335	>= 15 - < 20

		Page: 4
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

		>= 10 % Met. Corr. 1 >= 0,1 %	
acide phosphonique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24-xxxx	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 <hr/> Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	>= 10 - < 15
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-	160875-66-1	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60-xxxx		>= 2,5 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

		Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
 Ne PAS faire vomir.
 Se rincer la bouche à l'eau.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
 troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
 irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
 Saignement de nez
 suffocation
 Douleur de la poitrine
 œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les tissus des poumons)

Risques : Provoque de graves lésions des yeux.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
 Eau pulvérisée
 Mousse
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 23.01.2023

Numéro de la FDS: R1600023

HTH BANISOL EXTRA

Version: 1.0

218934

la lutte contre l'incendie : égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : vapeurs acides
Hydrogène
Chlorure d'hydrogène gazeux
Oxydes de phosphore
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

		Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.
Le récipient vide est dangereux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide	7647-01-0	TWA	5 ppm	2000/39/EC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 23.01.2023

Numéro de la FDS: R1600023

HTH BANISOL EXTRA

Version: 1.0

218934

chlorhydrique			8 mg/m3	
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	10 ppm 15 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLCT (VLE)	5 ppm 7,6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
acide phosphonique	7664-38-2	VME	0,2 ppm 1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VLCT (VLE)	0,5 ppm 2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
		TWA	1 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	2 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
chlorure d'hydrogène	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets locaux	8 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	ouvriers	Inhalation	À court terme local	15 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population	Oral(e)	Long terme - effets	1,67 mg/kg

		Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

	générale		systemiques	
Remarques:	Toxicité à dose répétée			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection lorsque les yeux ou le visage sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : jaune
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	< 0
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	20 hPa (20 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,172 gcm ³
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 23.01.2023

Numéro de la FDS: R1600023

HTH BANISOL EXTRA

Version: 1.0

218934

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive
Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.
Chaleur, flammes et étincelles.
Exposition à l'air.
Exposition au soleil.
Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Métaux alcalino-terreux
Amines
Bases
carbonates
Cyanures
Fluor
Métaux
oxydes métalliques
nitrométhane
sels de bases fortes
bases fortes
Oxydants forts
agents réducteurs forts
Sulfures
sulfites

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : vapeurs acides
Hydrogène
Chlorure d'hydrogène gazeux
Oxydes de phosphore
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Hydrocarbures
Aldéhydes
Cétones

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 23.01.2023

Numéro de la FDS: R1600023

HTH BANISOL EXTRA

Version: 1.0

218934

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**acide chlorhydrique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 238 - 277 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'ingestion dans les classifications SGH.

DL50 (lapin): 900 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 7.521 mg/m³, 4701 ppm
Durée d'exposition: 30 min
Atmosphère de test: gaz
Remarques: Corrosif pour le système respiratoire.

acide phosphonique:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant / mélange est classé dans la toxicité orale aiguë, catégorie 4.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Corrosif pour le système respiratoire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.740 mg/kg

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): > 275 ppm
Durée d'exposition: 7 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 23.01.2023

Numéro de la FDS: R1600023

HTH BANISOL EXTRA

Version: 1.0

218934

des yeux.

Composants:**acide chlorhydrique:**

Résultat : Corrosif pour la peau

acide phosphonique:

Résultat : Provoque des brûlures.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-:

Espèce : lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Résultat : Non irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:**acide chlorhydrique:**

Résultat : Corrosif pour les yeux

acide phosphonique:

Résultat : Corrosif pour les yeux

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-(2-propylheptyl)-w-hydroxy-:

Espèce : lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Corrosif pour les yeux

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Résultat : Faiblement irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

acide chlorhydrique:

Voies d'exposition : Inhalation
 Organes cibles : Poumons, Système respiratoire
 Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 23.01.2023

Numéro de la FDS: R1600023

HTH BANISOL EXTRA

Version: 1.0

218934

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****acide chlorhydrique:**

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

Élimination physico-chimique : Remarques: Non applicable

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Biodégradabilité : Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,02 mg/g

ThOD : 2,06 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:**acide chlorhydrique:**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 23.01.2023

Numéro de la FDS: R1600023

HTH BANISOL EXTRA

Version: 1.0

218934

Bioaccumulation : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:**acide chlorhydrique:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

		Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

Emballages contaminés : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN1760

ADN: UN1760

RID: UN1760

Code IMDG: UN1760

IATA-DGR: UN1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (chlorure d'hydrogène, ACIDE PHOSPHORIQUE)

ADN: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (chlorure d'hydrogène, ACIDE PHOSPHORIQUE)

RID: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (chlorure d'hydrogène, ACIDE PHOSPHORIQUE)

Code IMDG: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID)

IATA-DGR: Corrosive liquid, n.o.s. (HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 8

ADN: 8

RID: 8

Code IMDG: 8

IATA-DGR: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR: II

ADN: II

RID: II

Code IMDG: II

IATA-DGR: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable

		Page: 18
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

ADN: Non applicable
RID: Non applicable
Code IMDG: Non applicable
IATA-DGR: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise	:	Non applicable

		Page: 19
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Règlement (CE) no : moins de 5 %: Agents de surface non ioniques
648/2004, comme amendé

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent
- DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle
- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 06.10.2022

Classification du mélange:

Procédure de classification:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 23.01.2023
	Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA	Version: 1.0
218934	

Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul
Skin Corr. 1	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine;

		Page: 21
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 23.01.2023
		Numéro de la FDS: R1600023
HTH BANISOL EXTRA		Version: 1.0
218934		

IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR